L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 16 JUILLET 1886.

FORT ESPAGNOL.—Bien des rogatons ont leur prix; il en est souvent avec lesquels on peut encore composer très enviable menu.

La Direction du Fort Espagnol est aussi de cet avis, et vous verrez qu'elle y trouvera son compte aussi bien que le public.

Tous ceux qui ont assisté à la fête donnée mercredi dernier au Fort Espagnol en l'honneur du 14 juillet, en ont remarqué le splendide éclairage; on a parlé, on parle encore et du nombre de lumières électriques, de lanternes vénitiennes, et de la pittoresque façon dont celles-ci étaient disposées.

Or si considérable qu'ait été la foule qui s'est portée à ce beau spectacle de l'autre soir, il en est sans doute beaucoup que des contrariétés, survenues à la dernière heure, ont privés de ce plaisir.

La Direction, composée d'hommes pratiques, a songé à ce fait; elle a pensé justement qu'elle en pouvait tirer bon parti, tout en se rendant au vœu d'un nombre important de visiteurs.

En conséquence, elle a décidé que dimanche prochain, 18 juillet, elle offrirait aux absents de mercredi l'occasion de se dédommager. A cet effet, elle va une seconde fois utiliser l'immense matériel dont il a été fait usage avant hier, et en reproduire fidèlement, sous le rapport de l'illumination tout au moins, le tableau tant goûté cette nuit-là.

Ici les rogatons, puisque nous avons écrit le mot, ont une valeur exceptionnelle, car ce sont là morceaux auxquels on n'a point touché, qui restent dans leur entier. Que si quelques uns avaient été entamés, on les remplacerait aussitôt par du battant neuf; et qui sait même si, se piquant au jeu, la direction ne se mettra point en tête de donner plus d'éclat encore, s'il est possible, à ce magnifique éclairage!

Mais demeurons convaincu que son idée est excellente. Ceux qui n'étaient pas là le 14 juillet, y viendront assurément le 18, après demain, et sans nul doute aussi, ceux qui s'y trouvaient, y reviendront en bon nombre.

Vive la concurrence! c'est à elle que nous devons les efforts continus de ceux qui administrent le West End, le Fort Espagnol; grâce à elle aussi nous pouvons être certains que, durant toute la saison des chaleurs, nous aurons de charmantes fêtes de jour et de nuit dans ces deux charmants endroits.

Les spectacles, les concerts qui s'y donnent, sont offerts gratuitement à la foule; le prix de l'excursion est insignifiant — 15 cents — et la population de la Nouvelle-Orléans est trop considérable, même en été, pour ne pas assurer un patronage suffisant, fructueux, à l'une et l'autre de ces localités.

Ce soir, concert par l'excellent orchestre de M. Geo. Sontag.

WEST END.—Il restait encore hier bon nombre d'excursionistes à la Nouvelle-Orléans; les divers établissements du West End s'en sont ressentis. Beaucoup de ces visiteurs s'y étaient rendus afin de s'y promener plus à l'aise, d'entendre, assis, le Concert intéressant qui se donne là chaque soir.

Assurément on n'y trouvait plus cette foule que l'on avait rencontrée la veille, néanmoins le résultat de la soirée a dû être très satisfaisant.

Le 14 juillet n'est déjà plus qu'un souvenir; pourtant, n'en ayez aucun doute, la Compagnie du West End saura vite trouver quelque combinaison qui lui attirera des milliers et des milliers de curieux. Nous oserions presque gager que déjà elle est en train de combiner un de ces programmes qu'elle sait si bien composer, auxquels le public résiste malaisément, et que la prochaine fête viendra dans un très court délai.

Qui s'engage en pareille entreprise, connait les exigences de la position. C'est là un *go ahead* perpétuel, obligé; le succès n'est qu'au prix d'une infatigable activité d'abord, et aussi de beaucoup d'ingéniosité. L'une et l'autre sont chez ceux qui ont la direction du West End; nous n'hésitons point à nous en porter garant.

En attendant, le concert de chaque soir par l'orchestre que conduit M. Moses, est là qui appelle les amateurs de musique; et au mois de juillet, la musique est plus aimable encore, quand on l'entend en plein air, et qu'à son concert se mêle celui de la brise et du bruit des vagues.

Est-il besoin de rappeler combien il est important pour nous de prêter tout notre appui à semblables entreprises? Non seulement elles nous procurent des jouissances réelles, mais encore elles retiennent ici bien des personnes, qui s'éloigneraient aussitôt de la Nouvelle-Orléans, si, durant l'été, elle revenait au calme plat d'autrefois.

MUSIQUE.—La maison Thomas Goggan et frère, Galveston, Texas, éditeurs de musique, nous envoie une composition d'un artiste connu et souvent applaudi à la Nouvelle-Orléans, M. A. H. Knoll, cornétiste. Ce morceau de chant a pour titre: "*I dreamed of you, my loved one*"; les paroles en ont été écrites par M. E. H. Arnold.

Il y a de la plainte, de l'élégie dans ce Rêve du collaborateur de M. Knoll, et celui-ci a trouvé, pour l'exprimer, un chant qui ne manque ni de caractère, ni de sensibilité. Facile à chanter, et d'un accompagnement simple, cette œuvre, dédiée à Mlle Lolo Roig, de la Nouvelle-Orléans, sera vite sur bien des pianos.

MILNEBURG OPERA-HOUSE. — Le bal de mercredi dernier a été un succès pour le Milneburg Opera House. Du reste, ce gentil théâtre est en vogue depuis quelque temps, et il s'efforcera de la conserver par le choix de ses troupes et de ses programmes.

Ce soir, représentation que nous recommandons et qui combine plusieurs genres. Il va sans dire que toujours la note comique y domine.

PANORAMA.—Les curieux ont repris le chemin du Panorama situé au coin des rues du Canal et Dauphine. Leur curiosité n'y sera point déçue. Ils trouveront là, en effet, la composition panoramique de Philippoteaux, dont nous avons souvent parlé à cette place, et qui est certainement l'un des beaux efforts de l'art contemporain.

Quand on a vu cette *Dernière Bataille de Paris*, on y revient encore et encore, irrésistiblement, tant elle abonde en détails intéressants, saisissants.

Le Panorama est ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures et demie de l'après-midi.

—Le "Columbia Steam Fire Co., No 5" vient de recevoir une machine d'un modèle entièrement nouveau et d'une grande beauté.

Cette compagnie de pompiers veut célébrer la nouvelle venue, et à cet effet elle donnera une fête qui aura lieu en son local, rue Julia, entre les rues Baronne et Carondelet, demain 17 juillet à 8 heures du soir.

Nos remerciments à MM. Thomas O'Connor, président du comité d'organisation et Jno. J. McEvoy, pour l'invitation adressée à l'*Abeille*.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Joseph Emile Malnoury à Mlle Pauline Marie Joséphine LeBlanc.
Alphonse Planchard à Mlle Thérèse Moss.
Alexander Smith à Mlle Irene Delahaunt.

Naissances.

Mme George R. Hanning, un garçon.
Mme Louis Clair, un garçon.
Mme Joseph Wild, un garçon.
Mme Joseph O'Brien, un garçon.

Décès.

Sarah Smith, 18 mois et 15 jours, 58 rue Septième.
Théodore Frah, 62 ans, coin des rues Marigny et Moralès.
Charles Hoffmann, 21 ans, coin Flood et St Claude.
Gustave Monrose Cabere, 6 ans, rue Galvez, près Dumaine.
Michael Clair, 21 ans, 10 St Jane.
James De Bratte, 18 mois, 232 rue Bienville.
John McCoy, 50 ans, 252 1/2 rue Perdido.

Chemins de fer.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
ILLINOIS CENTRAL.	
No 1 Ex......11:00 pm	No 2 Ex........9:15 am
No 3 Lim. Ex..8:20 am	No 4 Chi Ex......6:00 pm
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 3 Cin. Ex. 7:20 am	No 4 Fast Line. 7.55 am
No 1 Fast Line. 7:20 pm	No 6 Coast Ac. 3:35 pm
No 5 Coast Ac. 9:05 am	No 2 Cin. Ex. 8:25 pm
TEXAS AND PACIFIC.	
No 53 Ex......9.00 am	No 51 Ex.....5:40 pm
No 54 B. Rouge Local....7:15 pm	No 53 B. Rouge Local....7:45 am
NEW ORLEANS AND NORTHEASTERN.	
Fast Mail....2.35 pm	Fast Mail......10.30 am
LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.	
No. 1.......9:00 am	No. 2.......5:00 pm
No. 3.......6 30 pm	No. 4.......7:35 am
No. 5......10.00 am	No. 6.......4:15 pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY, ATLANTIC SYSTEM, MORGAN LINE.	
No 19 Califor. 7:40 am	No 50 Local.....8 10 am
No 51 Local 6.26 pm	No 20 Californ. 7:30 pm
SHELL BEACH RAILROAD.	
Dimanches— 6.00, 11:00 a.m. 6.00 pm. Jours de la semaine 6.10 a.m. 3 45 p.m.	Dimanches— 6:30 a.m. 11:30, 6.30 pm. Jours de la semaine— 5.45 a.m., 5.30 p.m.

OFFICIEL.

LOIS VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1886.

No. 45 LOI.

Pour décréter à nouveau les sections 1,015, 2,063 et 3,951 des Statuts Révisés de l'Etat pourvoyant à la nomination d'un commis de propriétés (property Clerk) dans la paroisse d'Orléans, à sa rétribution et au paiement de ses gages.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les sections 1,015, 2,063 et 3,951 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, sont décrétées à nouveau dans les termes suivants:

Sec. 1,015.—Quand une personne accusée d'un délit quelconque est traduite devant un juge de paix ou un juge d'instruction, dans une paroisse de l'Etat, ou devant un recorder de la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera du devoir dudit juge de paix, du juge d'instruction ou du recorder de la ville de la Nouvelle-Orléans, de prendre par écrit les dépositions et les déclarations de tous les témoins importants comparaissant au nom de l'Etat, et, quand les accusés le demanderont, les dépositions et déclarations des principaux témoins de la défense; ils recevront aussi, s'ils le jugent à propos, le cautionnement des dits témoins, jusqu'à concurrence de tout montant raisonnable, pour répondre de la comparution de ces derniers devant la cour ayant connaissance de l'affaire, pour y déposer et ne point se retirer sans la permission de la cour. Ces témoignages et ces cautionnements (bonds) seront adressés immédiatement au greffe de la cour ayant juridiction dans l'affaire. Les dits juges d'instruction ou recorders garderont entre leurs mains, jusqu'au renvoi du prévenu devant une cour de district ou sa décharge, tout argent, toute arme, toute valeur, tout objet quelconque destinés à servir de pièces à conviction pendant le procès.

Ils livreront aussi au greffe des cours de district des paroisses de cet Etat, dans leurs districts judiciaires respectifs, et au greffier de la Cour criminelle de district dans la paroisse d'Orléans, l'argent, les objets volés, les armes dont se sont servis les inculpés, les billets ou effets contrefaits, ou toute autre pièce à conviction, dont on peut avoir besoin dans le cours du procès, ainsi que tout effet, argent ou valeur quelconque trouvés sur l'accusé au moment de son arrestation ou de son emprisonnement. Il sera du devoir desdits greffiers de cour et du greffier de la cour criminelle de district de la paroisse d'Orléans, de recevoir et de conserver les objets ci-dessus pour les apporter à la cour quand ils en recevront l'ordre.

Afin de mettre à exécution les dispositions de cette section, le greffier de la Cour criminelle de la paroisse d'Orléans est autorisé à nommer un député-greffier additionnel qui sera désigné sous le nom de commis de propriétés (property clerk), lequel aura la garde des objets ci-dessus, tant que le greffier le jugera convenable. Le salaire de ce député-greffier sera de cent dollars ($100) par mois, payable par la ville de la Nouvelle-Orléans et à inscrire dans le budget annuel de la dite ville.

Il sera du devoir du dit commis de propriétés, sous la direction et le contrôle du greffier de la dite cour criminelle de district, de recevoir et garder l'argent et les objets ci-dessus, et de mettre à exécution les dispositions de cette loi telles qu'elles s'appliquent à la paroisse d'Orléans.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est abrogée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 2 juillet 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No. 46 LOI.

Pour amender et décréter à nouveau l'article 398 du Code de procédure de la Louisiane.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'article trois cent quatre-vingt dix-huit [398] du Code de Procédure, est amendé et décrété à nouveau dans les termes suivants:

Si l'opposition a pour but d'écarter l'ordre de saisie comme appliqué à des propriétés n'appartenant pas à la partie contre qui a été dirigé l'ordre de saisie, mais appartenant au contraire à un tiers, faisant la dite opposition, on devra procéder par une pétition, laquelle sera adressée avec l'assignation accoutumée à la partie opérant la saisie, comme dans les affaires ordinaires. Cette opposition sera considérée comme une demande distincte, en dehors de l'affaire dans laquelle a été émis l'ordre de saisie. Il est bien entendu que dans toutes les affaires où des biens, meubles sont saisis en vertu d'un jugement final et où ces biens sont réclamés par un tiers opposant, le créancier saisissant, dans sa réponse à celui-ci, pourra alléguer et prouver que le titre du tiers opposant est frauduleux. La Cour dans ce cas se prononcera.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, ce 2 juillet 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No. 47. LOI

Faisant des allocations pour défrayer les dépenses ordinaires du Gouvernement, pour payer l'intérêt de la dette publique, pour solder les dépenses des écoles publiques et subvenir aux charités publiques, dans l'Etat de la Louisiane, ainsi que pour construire et réparer les levées publiques, pendant l'année commençant le 1er juillet 1886 et se terminant le 30 juin 1887, et aussi pendant l'année commençant le 1er juillet 1887 et se terminant le 30 juin 1888.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les sommes suivantes, ou telles parties qui seront nécessaires, à prendre de tout fonds du trésor de l'Etat non autrement affecté, sont allouées pour solder les dépenses suivantes pendant l'année commençant le 1er juillet 1886 et se terminant le 30 juin 1887, et aussi pour l'année commençant le 1er juillet 1887 et se terminant le 30 juin 1888.

A PRENDRE DU FONDS GÉNÉRAL.—DÉPARTEMENT EXÉCUTIF.

Pour le salaire du gouverneur, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$4,000.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$4,000.00
Pour le salaire du secrétaire particulier du gouverneur, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887..$2,200.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$2,200.00
Pour le messager et le garçon de service (porter) du bureau du gouverneur, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,000.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,000.00
Pour dépenses du bureau du gouverneur, port de lettres, télégrammes, fournitures de bureau, et autres frais, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,500.00
Pendant l'année expirant le 30 juin 1888....$1,500.00
Frais de voyage dans l'Etat, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$500.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$500.00
Pour récompenses offertes par le Gouverneur dans le but d'amener l'arrestation de criminels pendant l'année se terminant le 30 juin 1887..$1,000 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,000 00
Pour loyer de la résidence du Gouverneur pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$900 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$900 00
Pour le commis du Gouverneur pendant la session de 1886....$150 00

AVOCAT-GÉNÉRAL.

Pour le salaire de l'avocat-général, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$3.000 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$3.000 00
Pour le salaire du commis de l'avocat-général, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$1.500 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$1 500 00
Pour loyer du bureau et dépenses de l'avocat-général, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$600 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$600 00
Pour garçon de service (porter) du bureau de l'Avocat-Général, pendant l'année, se terminant le 30 juin 1887....$400.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$400.00
Pour port de lettres, télégrammes, fournitures de bureau du bureau de l'Avocat-Général pendant l'année expirant le 30 juin 1887....$200.00
Pendant l'année expirant le 30 juin 1888....$200.00
Pour frais de voyages nécessités par les affaires de l'Etat, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$200.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$200.00
Pour frais de cour dans des affaires où l'Etat est intéressé, et autres frais accessoires, à payer après approbation de l'Avocat-Général, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887. $1,500.00, ou telle partie de cette somme qui sera nécessaire....$1,500.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,500.00

SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Pour le salaire du Secrétaire d'Etat pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,800.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,800.00
Pour commis dans le bureau du secrétaire d'Etat, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,500.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,500.00
Pour port de lettres, frais d'express et télégrammes du bureau du secrétaire d'Etat et du bibliothécaire d'Etat, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,500.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,500.00
Pour messager et garçon de service (porter) pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$720.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$720.00
Pour salaire du bibliothécaire d'Etat pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$900.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....900.00
Pour le salaire de l'assistant bibliothécaire pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$600.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$600.00
Pour l'assistante bibliothécaire, Mme Cécile Hamilton, qui a fait le catalogue de la bibliothèque d'Etat....$250.00
Pour combustible, éclairage, meubles, etc., pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$250.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$250.00

AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS.

Pour salaire de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$2.500.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$2.500.00
Pour commis, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$4.000.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$4.000.00
Pour messager et garçon de service (porter) pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$720.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$720.00
Pour livres, reliure, fournitures de bureau, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$1.000.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$1.000.00
Pour port de lettre, enregistrement et fret, pendant l'année expirant le 30 juin 1887....$1,000.00
Pour l'année expirant le 30 juin 1888....$1,000.00

TRÉSORIER D'ÉTAT.

Pour salaire du trésorier d'Etat, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$2,000 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$2,000 00
Pour commis, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$2,000 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$2,000 00
Pour frais et fournitures de bureau, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,040 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$640 00
Pour messager et garçon de service (porter) pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$720 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$720 00

DÉPARTEMENT JUDICIAIRE.

Pour salaires des juges de la Cour Suprême, pour l'année finissant le 30 juin 1887, vingt-cinq mille dollars..$25,000
Pour l'année finissant le 30 juin 1888, vingt-cinq mille dollars....$25,000 00
Pour le salaire du Rapporteur de la Cour Suprême, pour l'année finissant le 30 juin 1887, quinze cents dollars....$1,500 00
Pour l'année finissant le 30 juin 1888, quinze cents dollars....$1,500 00
Pour salaires de trente juges de district, paroisses rurales, pour l'année finissant le 30 juin 1887, quatre-vingt-dix mille dollars..$90 000 00
Pour l'année finissant le 30 juin 1888, quatre-vingt-dix mille dollars....$90,000 00
Pour salaires de sept juges de district, paroisse d'Orléans, pour l'année finissant le 30 juin 1887, vingt-huit mille dollars....$28,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, vingt-huit mille dollars....$28,000 00
Pour salaires de 4 juges, cours de cité, paroisse d'Orléans, pour l'année se terminant le 30 juin 1887, neuf mille six cents dollars....$9,600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, neuf mille six cents dollars....$9,600 00
Pour salaires de deux juges, cour d'appels, paroisse d'Orléans, pour l'année se terminant le 30 juin 1887, huit mille dollars....$8,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, huit mille dollars....$8,000 00
Pour salaires de dix juges de circuit, paroisses rurales, pour l'année se terminant le 30 juin 1887, quarante mille dollars....$40,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, quarante mille dollars....$40,000 00
Pour salaires de vingt sept avocats de district, paroisses rurales, pour l'année se terminant le 30 juin 1887, vingt-sept mille dollars....$27,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, vingt-sept mille dollars....$27,000 00
Pour salaire d'avocat de district, paroisse d'Orléans, pour l'année se terminant le 30 juin 1887, mille dollars....$1,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, mille dollars....$1,000 00
Pour salaire d'assistant avocat de district, paroisse d'Orléans, pour l'année se terminant le 30 juin 1887, mille cinq cents dollars....$1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, mille cinq cent dollars....$1,500 00

DIVERS.

MAISON D'ÉTAT.

Pour l'assurance de la Maison d'Etat et dépendances pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$2,100 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$2,100 00
Pour le salaire du gardien de la Maison d'Etat pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$600 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$600 00
Pour le gardien de nuit de la Maison d'Etat pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$600 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$600 00
Pour ouvriers employés et nettoyage de lieux d'aisance pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$500 00
Il est bien entendu que sur ce montant $300 serviront à payer les ouvriers employés et $200 à entretenir et orner le terrain en y plantant des arbustes, fleurs, etc. Il est bien entendu aussi qu'aucune partie de cette allocation ne sera payée si l'on admet sur les terrains de la maison d'Etat des chevaux ou autres animaux.
Pour éclairage et combustible, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$750 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$750 00

HOSPICE DES AVEUGLES.

Pour l'entretien de l'Hospice des Aveugles pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$7.500 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$7,500 00

HOSPICE DES SOURDS-MUETS.

Pour l'entretien de l'Hospice des Sourds-Muets pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$10,000 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$10,000 00

UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Pour l'entretien de l'Université de l'Etat de la Louisiane et du Collège Agricole et Industriel, à Baton-Rouge, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$10,000 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$10,000.00
Il est bien entendu que sur ce montant $2,500 seront employés aux réparations nécessaires.

HOSPICE DES ALIÉNÉS.

Pour l'entretien de l'Hospice des Aliénés, à Jackson, pendant l'année expirant le 30 juin 1887....$80,000.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$80,000.00
Sur ce montant, il sera pris $2,000 pour l'éclairage et $3,500 pour les égouts et leur extension. Il est bien entendu que le montant ci-dessus ne sera affecté qu'au soin des aliénés résidant en Louisiane.

HOPITAL DE CHARITÉ DE LA NLLE-ORLÉANS.

Pour l'entretien de l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$40,000.00
Pendant l'année expirant le 30 juin 1888....$40,000.00
Il est bien entendu que les Louisianais domiciliés dans l'Etat seront seuls admis aux cours de l'Hôpital comme étudiants.

HOPITAL DE CHARITÉ A SHREVEPORT.

Pour l'entretien de l'Hôpital de Charité à Shreveport, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887...$10,000 00
Dont $2000 seront affectés aux constructions.
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$10,000 00
Dont $2000 affectés aux constructions.

HOPITAL DE CHARITÉ A ALEXANDRIE.

Pour l'Hôpital de Charité à Alexandrie, pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$2,500 00
Dont $2,500 affectés aux constructions.

SOLDIERS' HOME.

Pour l'entretien du Soldiers' Home, à la Nouvelle-Orléans, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887..$7,500 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$7,500 00
Il est bien entendu qu'il sera du devoir des Présidents et Conseils de Direction des diverses institutions charitables de l'Etat, de chercher à emprunter sur les warrants qui seront émis pour leur entretien, avant de disposer d'aucune partie des dits warrants. Désormais aucun warrant ainsi émis ne sera vendu sans le consentement du Gouverneur écrit sur le warrant même.

ARMURIER D'ÉTAT.

Pour le salaire de l'armurier d'Etat, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$600 00

ENREGISTREUR DE VOTANTS DE L'ÉTAT.

Pour salaire de l'enregistreur des votants de l'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$3,600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$3,600 00
Pour salaires du commis en chef de l'Enregistreur des votants, pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,500 00
Pour salaire du garçon de service (porter) pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$500 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$500 00

COMMIS DE L'ENREGISTREMENT.

Pour vingt-six Commis d'Enregistrement, qui devront être employés soixante jours précédant l'élection, à trois dollars par jour, pour l'année finissant le 30 juin 1888, quatre mille six cent quatre-vingts dollars....$4,680 00

ÉLECTIONS.

Pour les élections en 1886, à prendre du revenu de 1886, quinze mille dollars....$15,000 00
Pour les élections en 1888, à prendre du revenu de 1888, quinze mille dollars....$15,000 00
Pour des livres, bureau de l'Enregistreur des votants, pour l'année finissant le 30 juin 1887, mille quatre cents dollars....$1,400 00
Pour l'année finissant le 30 juin 1888, mille quatre cents dollars..$1,400 00

AVOCATS DE DISTRICT DEVANT LA COUR SUPRÊME.

Pour payer trois avocats de district pour services devant la Cour Suprême, à (Monroe, Shreveport et Opelousas) d'après l'Acte 58 de 1867, pour l'année se terminant le 30 juin 1887, deux cent-cinquante dollars ($250.00) chacun....$750.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, deux cent-cinquante dollars ($250.00) chacun....$750.00

IMPRESSIONS D'ÉTAT.

Pour impressions d'Etat et les blancs dans les divers départements de l'Etat, y compris les frais de publication des Statuts Revisés déjà encourus ou à encourir (conformément à la loi 30 de 1884), pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$25,000.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$25,000.00
Pour impression des lois de la session de 1886, en français....$1,000 00

ASSURANCE.—BATIMENT DE L'UNIVERSITÉ.

Pour l'assurance et les réparations de l'édifice occupé par l'Université de l'Etat de la Louisiane et le Collège Agricole et industriel, à Baton Rouge, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,600.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,600.00

SALAIRE DE L'ADJUDANT-GÉNÉRAL.

Pour salaire de l'Adjudant-Général, (pourvu qu'il ait son office au capitol) pour l'année se terminant le 30 juin 1887, deux mille dollars....$2,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, deux mille dollars....$2,000.00

MILICE.

Pour l'entretien de la milice en campagne, quand elle est appelée pour réprimer une insurrection ou repousser une invasion, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$3,750 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$3,750 00
Pour l'armement, l'équipement et l'entretien de la Milice et des corps de volontaires de l'Etat, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887...$5,000.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$5,000.00

BONS ET INTÉRÊT.

Pour payer vingt bons de $1,000 chacun, émis à l'Agent fiscal en vertu de la loi 73 de 1880, échéant le 1er avril 1887....$20,000 00
Pour le payement de vingt bons de mille dollars chacun, échéant le 1er avril 1888....$20,000 00
Pour le payement de l'intérêt sur quarante-sept mille dollars de bons émis en vertu de l'acte 73 de 1880, dû le 1er octobre 1886 et le 1er avril 1887....$1,880 00
Pour le payement de l'intérêt sur vingt-sept mille dollars de bons, émis en vertu de l'acte 73 de 1880, dû le 1er octobre 1887 et le 1er avril 1888....$1,080 00

SHÉRIF CIVIL DE LA NLLE-ORLÉANS.

Pour payer le Shérif civil, paroisse d'Orléans, pour service à la Cour Suprême, pour l'année finissant le 30 juin 1887....$350 00
Pour l'année finissant le 30 juin 1888....$350 00

SERVICE DU SHÉRIF A LA COUR SUPRÊME.

Pour payement des Shérifs des paroisses Caddo, St-Landry et Quachita, pour service à la Cour Suprême, pour l'année finissant le 30 juin 1887, cinquante dollars chacun....$150 00
Pour l'année finissant le 30 juin 1888, cinquante dollars chacun....$150 00

BUREAU D'AGRICULTURE.

Pour salaire du commissaire du Bureau d'Agriculture, pour l'année se terminant le 30 juin 1887..$1,500.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,500.00
Pour garçon de service (porter) pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$180.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$180.00
Pour fournitures de bureau et port de lettres, pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$200.00
Pour impression et distribution de documents, bulletins, rapports d'expériences, etc., pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$2,000.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$2,000.00
Pour expériences faites dans des stations spéciales, pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,800.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888, dix-huit cent dollars..$1,800.00

BUREAU D'IMMIGRATION.

Pour salaire du Commissaire du Bureau d'Immigration, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887, quinze cents dollars....$1,500.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888, quinze cents dollars....$1,500.00
Pour fournitures de bureau, port de lettres, combustible, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887, deux cents dollars....$200.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888, deux cents dollars..$200 00
Pour loyer de bureau, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887, trois cents dollars....$300.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888, trois cents dollars..$300.00
Pour impression et distribution de documents, brochures, etc., pendant l'année se terminant le 30 juin 1887, deux mille dollars....$2,000.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888, quinze cents dollars....$1,500.00
Pour garçon de service (porter), pendant l'année se terminant le 30 juin 1887, cent quatre-vingts dollars....$180.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888, cent quatre-vingts dollars....$180.00

A PRENDRE DU FONDS COURANT DES ÉCOLES.

Pour l'entretien des écoles publiques gratuites, dans la proportion requise des taxes d'Etat prélevées dans ce but, pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$300,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, trois cents mille dollars....$300,000 00

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Pour salaire du Surintendant de l'Instruction Publique, pour l'année se terminant le 30 juin 1887, deux mille dollars....$2,000 00
Pour l'année se terminent le 30 juin 1888, deux mille dollars....$2,000 00
Pour salaire du Secrétaire du Surintendant de l'instruction Publique, pour l'année se terminant le 30 juin 1887, huit cents dollars....$800 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, huit cents dollars....$800 00
Pour dépenses du bureau, pour l'année se terminant le 30 juin 1887, deux cents dollars....$200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, deux cents dollars....$200 00
Pour frais de voyage, pour l'année se terminant le 30 juin 1887, trois cents dollars....$300 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$300 00

INTÉRÊT DU FONDS D'ÉCOLES.

Pour le paiement de l'intérêt sur le fonds d'école (article 233 de la Constitution), pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$45,234 79
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$45,234 79
S'il reste un excédant, il sera employé à payer l'intérêt dû pour les années précédant 1880.
Pour le paiement de l'intérêt sur le fonds de collège (Article 233 de la Constitution) à payer au "Seminary of Learning", pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$5,400 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$5,400 00
Pour le paiement de l'intérêt sur le fonds dû au Collège d'Agriculture et d'Industrie (Article 233 de la Constitution) pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$9,115 69
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$9,115 69

FONDS D'INTÉRÊT.

Pour payer les coupons à intérêt réduit sur les bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, qui ont été estampillés en vertu des dispositions de l'ordonnance constitutionnelle relative à la dette de l'Etat, et pour payer l'intérêt dû sur les bons constitutionnels de l'Etat de la Louisiane dont l'échéance est fixée au 1er janvier 1887, et au 1er jour de juillet 1887....$480,000 00
Et au 1er jour de janvier 1888, et au 1er jour de juillet 1888..$480,000 00
Pour dépenses du Bureau de Liquidation, mettant à exécution les dispositions des ordonnances constitutionnelles relatives à la dette de l'Etat, et pour estampiller les bons à intérêt réduit, à Londres et à New York, ainsi que l'exige la loi, à prendre sur les fonds d'intérêt de 1884 et 1885....$2,500 00
Pour dépenses et frais de commis, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,500 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,500 00

A PRENDRE DU FONDS DE L'INGÉNIEUR.

Pour construire, réparer et entretenir les levées, $200,000.00, ou telle partie de cette somme que rapportera la taxe d'un *mill* prélevée pour les levées, ou que l'Etat se procurera par suite du transfert d'autres fonds au fonds général de l'Ingénieur, ou par la vente de terres marécageuses, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887.$200,000.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$200,000.00
Pour salaire de l'Ingénieur en chef d'Etat, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$3,600.00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$3,600.00
Pour salaires de quatre assistants ingénieurs, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887, $3,000 chacun....$12,000.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888, $3,000 chacun....$12,000.00
Pour le Bureau des Ingénieurs d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,800 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,800 00
Pour salaire des dessinateurs de plans, pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,800 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,800 00
Pour salaire d'aides dessinateurs de plans, pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$1,300 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,300 00
Pour matériel d'ingénieur, pour réparation d'instruments, pour port de lettres, télégrammes, fournitures de bureau, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$500 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$500 00
Pour frais de voyage et dépenses d'aides d'arpentage pendant l'année se terminant le 30 juin 1887..$6,500 00
Pendant l'année se terminant le 30 juin 1888....$6,500 00

A PRENDRE DU PRODUIT DE LA VENTE DES TERRES MARÉCAGEUSES.

Pour salaire du Register du Bureau des Terres publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1887....$1,500 00
Pour l'année finissant le 30 juin 1888....$1,500 00
Pour messager et garçon de service (porter) pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$300 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$300 00
Pour port de lettres et fournitures de bureau, pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$200 00
Pour étagères, armoires, etc..$150 00
Pour commis pour l'année se terminant le 30 juin 1887......$1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$1,500 00
Pour copies d'entrées dans le Bureau des terres des Etats Unis à l'usage de l'Auditeur quand celui-ci fait sa liste d'entrées pour les assesseurs de paroisse....$1,500 00

A PRENDRE DU FONDS SPÉCIAL POUR L'HOPITAL DE CHARITÉ.

Pour l'entretien de l'Hôpital de Charité, à la Nouvelle-Orléans, provenant d'une taxe annuelle reçue de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, pour l'année se terminant le 30 juin 1887....$40,000.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$40,000.00
Provenant d'honoraires reçus pour l'inspection des animaux, en vertu de la loi du "Slaughter House", pour l'année se terminant le 30 juin 1887 $6,000.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$6,000.00
Provenant de licences sur encanteurs, pour certaines ventes, pour l'année se terminant le 30 juin 1887.$10,000.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$10,000.00

RÉTRIBUTION DES ASSESSEURS.

Pour salaire des Assesseurs, paroisse d'Orléans, à payer au prorata et à prendre de divers fonds, répartis par la loi du revenu, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887......$21,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$21,000.00
Pour rétribution des Assesseurs, dans les paroisses rurales, à prendre au prorata de divers fonds, répartis par la loi de revenu, pendant l'année se terminant le 30 juin 1887....$30,000.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1888....$30,000.00

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que la moitié des allocations faites par la présente loi pour l'année commençant le 1er juillet 1886 et se terminant le 30 juin 1887, sera prise du revenu de 1886, et l'autre moitié des allocations faites pour l'année commençant le 1er juillet 1887 et se terminant le 30 juin 1888 sera prise du revenu de l'année 1888. Le reste des allocations sera pris du revenu de 1887, à l'exception des cas prévus par la présente loi.

Sec. 3. — Il est de plus décrété, etc., Que le Trésorier paiera les warrants tirés contre le fonds général dans l'ordre suivant:

Premièrement.—Warrants émis pour les salaires de fonctionnaires, d'employés et pour dépenses de bureau des différents départements du gouvernement, y compris les assesseurs.

Deuxièmement.—Warrants émis pour le Collège Agricole et Industriel, l'Université pour l'éducation des personnes de couleur et pour les impressions d'Etat.

Troisièmement.—Warrants émis pour objets divers.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, ce 3 juillet 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme;
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température au 15 juillet 1886.
Thermomètre de E. SCHMUTZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	80	26⅔
Midi	93	33⅞
3 P. M.	95	35
6 P. M.	88	31

Nlle-Orléans, 15 juillet 1886, 3 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	78	Nashville, Tenn	78
Augusta, Gie	86	Pittsburg, Pie	76
Savannah, Gie	86	Cairo, Ill	79
Mobile, Ala	89	Davenport, Iowa	83
Montgomery, Ala	85	Dubuque, Iowa	83
Vicksburg, Miss	83	Keokuk, Iowa	79
Galveston, Tex	91	La Crosse, Wis	81
Indianola, Tex	89	St-Louis, Mo	78
Shreveport, La	92	St-Paul, Minn	76
Corsicana, Tex		Leavenworth, Kan	81
Chattanooga, Tenn	78	Omaha, Neb	77
Cincinnati, O	71	Yankton, D. T	93
Louisville, Ky	78	Key West, Fla	83
Memphis, Tenn	81	Nlle-Orléans, Le	90

Cour Civile de District.—In re, R. martin demande à être mis en possession d'une propriété dont l'ascendement a été fait au nom de F. Pascal.

Wm Harding contre Peter Cosgrove—Procès pour $500 de dommages, et action intentée dans le but d'empêcher le défendeur d'occuper la maison située à l'encoignure des Rues 1re et Dryades.

La pétition montre que le demandeur a été illégalement expulsé de la dite maison, le 23 mai 1886, par le défendeur, en vertu d'un certain jugement de la 1ère cour, lequel a été depuis renversé par la cour civile.

Il a été expulsé en son absence, son mobilier a été brisé en partie et sa famille fort humiliée.

Cour Criminelle de District.—Section B—juge Baker.

Ont plaidé la non culpabilité—Henry Rault, pour détournement, remis en liberté sous caution. Joseph Madden et George Young, pour vol. Le premier a été renvoyé en prison et le second remis en liberté sous caution.

Charles Berthelot pour voies de fait sur Gabrielle Gallois, $10 ou 20 jours.

Priscella Freeman, alias Brockey, coulear, vol de $30 au préjudice de John Loustanau, 6 mois de prison.

John Weary, couleur, a été reconnu coupable du vol de $17 en argent et $18 en vêtements, commis le 17 juin, à bord du bateau "Ella C. Andrew".

Le grand jury s'occupe de la question du Casino, situé à l'encoignure des rues Chartres et Conti et au sujet duquel de nombreuses plaintes lui ont été portées par les voisins.

Cour du recorder Davey.—Marie Kilospie, violation de l'ordonnance 5016, $25 ou 30 jours.

John Cronnan, vol de peu d'importance, $20 ou 30 jours.

Joseph Jefferson et Dave McCullom ont fourni l'un $500, l'autre $250 de caution pour bataille et bris de paix.

Lee Franklin, pour avoir troublé la paix publique, $5 ou 10 jours.

Cour du recorder Burthe.—Nathan Hudson et Liza Davis, Bris de paix $10 ou vingt jours.

F. L. Leboeuf, pour s'être mêlé de l'arrestation ci-dessus, $2.50 ou cinq jours.

Oscar Bachemin, insultes et abus, $5 ou dix jours.

M. Saddler, bataille et bris de paix, $5 ou dix jours.

L. Dixon, ivresse $2 50 ou dix jours.

S. Ballar, ivresse, acquitté.

John Kerpfela, bris de paix, langage obscene et résistance aux agents, $2.50 ou dix jours.

John Flanagan, léger méfait, $5 ou dix jours.

Entendu rue du Canal.—Mercredi soir, rue du Canal, un Français qui avait trop fêté le 14 Juillet, décorait un poteau télégraphique de l'excédent de sa boisson, lorsqu'un agent qui l'avait aperçu, lui dit en s'approchant de lui: "You are too drunk, you must go home."

Voyant qu'il ne comprenait pas, l'agent lui répéta en français: "Vous êtes trop ivre, il faut rentrer chez vous." Et l'individu de s'écrier, en s'en allant: "N. de D! faut-il que je sois saoûl, v'là que j'comprends l'anglais, maintenant!"

Détournement de $30.000—Arrestation de Mason.—James J. Mason, qui a détourné, au préjudice de MM. Chaffe Frères, de la Nlle-Orléans, une somme de $30,000, qu'ils l'avaient envoyé percevoir au Guatemala, a été arrêté lundi dernier à Philadelphie.

Un fois possesseur des $30,000, Mason quitta le Guatemala et partit pour New-York et depuis toutes traces de lui avaient été perdues.

Il sera mis à la disposition des autorités de la Louisiane.

En famille.—Un nègre du nom de Jefferson, à la suite d'une querelle avec son gendre, McCullem, allait lui tirer un coup de fusil, lorsque ce dernier lui ayant tourné le dos pour s'en aller, Jefferson ne tira pas, à seule fin, a-t-il dit, de ne pas violer la loi. McCullem lui eut-il tourné la face quelques instants de plus, c'en était fait de lui, du moins d'après ce que dit son beau père.

Tous deux ont été arrêtés mercredi, à 1 h. 45, à l'encoignure des rues Ame et Dryades, et envoyés en prison faute de caution.

Détournement.—Un jeune homme du nom de J. F. Bourk a été arrêté par la police Farrell, sous l'accusation de détournement d'une somme de $50 au préjudice de la Southern Express Company, où il était employé.

Cette somme aurait été perçue par son beau-frère, Geo. B. Williams, qui habite Osyka, Mississipi.

Bourk a fait des aveux.

Mère et beau fils arrêtés.—Le nommé John Hearney a porte, mardi dernier, à la police d'Alger, une accusation de vol contre Marie White et James Huges, la mère et le beau fils, qui ont été arrêtés.

Ils avaient volé à Hearney le 29 mai dernier, une somme de $59 50, mais étant obligé de quitter la ville pour affaires, au moment du vol, Hearney avait décidé d'attendre son retour pour faire sa déposition.

Blessure.—Hier, à 6 heures du soir, un petit garçon du nom de Charles Ladreyt, habitant chez ses parents, encoignure des rues Mandeville et Remparts, a été grièvement blessé à la jambe droite par une porte qui lui est tombée sur le corps, les charnières s'étant cassées. Il a été soigné chez lui par le Dr Michinard.

Dans le fleuve—Mercredi, à huit heures du matin, le nommé Auguste V. Osmund étant en bateau sur le fleuve est tombé dans l'eau et s'est noyé en face le débarcadère de la compagnie Morgan, à Alger.

Osmund, dont le corps n'a pas encore été retrouvé, habite à l'encoignure des rues Elmire et Bourgogne.

Chûte.—Hier à 8 heures du matin, le nommé Henry Schoule, employé de la "Western Union Telegraph Co.", était à un nouveau poteau, le fils que supporte le vieux poteau situé à l'encoignure des rues Gravier et St-Charles, lorsqu'il a perdu l'équilibre et est tombé d'une hauteur de 40 pieds environ sur le sol. Il a eu le bras droit, la jambe gauche et la mâchoire fracturés, et il souffre en outre de lésions internes.

Il a été transporté à l'hôpital où les médecins ont déclaré ces blessures graves.

Mme Bennett devant le Recorder Burthe.—Hier, le juge Burthe a examiné l'affaire de Mme Bennett, accusée du vol d'un mobilier de $50, par M. Cisconi qui habite rue des Remparts No 12.

Il y a trois mois environ, M. Bennett étant mort après dix-huit mois de mariage, laissa son héritage ($40,000 environ) à M. Cisconi, dépossédant sa femme qui plaida et obtint $700 et une partie du mobilier.

Sur ces entrefaits, les voisins de la maison habitée par Mme Bennett, rue Prieur, près St-Pierre, portèrent plainte contre elle, l'accusant de tenir une maison mal famée. Le maire lui donna l'ordre d'évacuer cette maison, ce qu'elle fit, emportant avec elle des meubles qui ne lui appartenaient pas. De là l'accusation pour laquelle Mme Bennett a été acquittée, l'affaire étant du ressort du tribunal civil.

A l'Hôpital.—L'état d'Alfred Thomas, qui a été gravement blessé, lundi, à Gouldsboro, laisse maintenant aux médecins l'espoir de le sauver.

Short, le coupable, est en prison, en attendant le résultat des blessures qu'il a infligées à Thomas.

Hoodiums.—Quatre boodlums se sont divertis, hier à 7 heures du soir, en bousculant et charriant les boîtes à ordures placées sur les trottoirs des rues Bassin et Remparts, en renversant les marchandises étalées devant les magasins, et jetant à terre les chapeaux des passants.

Deux d'entre eux ont été arrêtés à l'encoignure des rues Bienville et Remparts; ils se nomment Tom Marion et Martin Riley.

Quant aux deux autres, ils ont réussi à s'échapper.

L'arrestation des deux premiers a fait tellement sensation, que plus de trois cents personnes étaient rassemblées devant la station centrale, au moment où ils ont été incarcérés.

Vol.—Deux dames ont été mercredi victimes des pickpockets qui s'étaient rendus au Fort dans l'espoir d'y faire une bonne journée.

L'une, Mme Geiger, a été volée d'une somme de $3 et de son billet de chemin de fer, l'autre, Mme Alpinute, a été allégée de sa montre évaluée $175.

Autre vol.—Quatrevingt seize pieds environ de tuyaux en cuivre ont été volés à bord du bateau Sophie, ancré au pied de la rue St. Joseph, par trois enfants, Jim Steward, Red Cronan et George McBlanc, qui a vendu le cuivre chez M. A. Adler, 307 rue Julie, où il a été retrouvé.

Cronan et Steward ont été arrêtés hier et enfermés à la Première Station, et McBlanc, alias Frenchy, a été arrêté à 4 heures trente du soir et incarcéré à la Station Centrale.

Avec des allumettes—A l'encoignure des rues Jackson et Fulton, un négrillon de 4 ans, en jouant avec des allumettes a mis le feu à une moustiquaire et la literie a été endommagée pour une somme de $10.

Arrestations.—Ont été arrêtés:

Jackson Wynne, vol avec effraction, rue Carondelet, près Poydras.

James Stewart, violation de l'ordonnance 5046, rue Girod, près Commerce.

Thomas Sullivan, ivresse, bris de paix et violation de l'ordonnance 6609 rue Dryades, près Union.

Martin Connors, ivresse, Square Lafayette.

Mose Williams, vol de $10, rue Poydras, près Dryades.

Pat. Riley, ivresse et violation de l'ordonnance 6609, encoignure Dryades et Perdido.

Arrestation au Fort.—Mercredi, durant la fête, plusieurs arrestations ont été opérées.

Parmi les individus arrêtés, plusieurs corps de métier se trouvent représentés. Ainsi, nous trouvons:

Un ouvrier, S. Ballat, arrêté pour ivresse. Un maçon, Dan Sadler, pour bris de paix. Un acteur, L. Dixon, pour ivresse.

Un buvetier, H. Fliegge, pour bataille et bris de paix.

Un employé de chemin de fer, N. C. Jones pour bris de paix et insultes à l'adresse d'un agent de police.

Un boulanger, John Knepferle, pour bris de paix et langage obscene.

Un cafetier, Philippe Gibland, pour ivresse, (rien d'étonnant).

Et enfin pour bris de paix, un individu Robert Marshall, sans occupation.

Tous ont été essayer le nouveau dépôt du Fort.

Paragraphes.—Cueilli dans les annonces du programme de la fête du 14 Juillet:

"Cottage Restaurant — Crême à la GLACE et gâteaux.

"Pour un excellent déjeuner de POISON, ce restaurant ne peut-être *surpassé*."

Autre:

"P. Carran, BOUCHER DE VEAU, stalle 105, marché *Française*."

Avis aux ménagères!

—Hier, à 3 heures trente du matin, le nommé Sawyer étant au Casino du Fort Espagnol a été frappé à la tête et blessé au dessous de l'oreille avec un verre à bière par un individu dont il a refusé de révéler le nom.

Il a été transporté à l'hôpital, où sa blessure a été pansée, et de là chez lui, rue Conti, No. 417.

—Les harnais de 2 wagons ont été volés dans une écurie à l'encoignure des rues Palmyre et Dorgenois. Ils sont évalués $10.

—Hier à 6 h. 45, du soir, le nommé Frederick Stromeyer, âgé de 40 ans, trouvé malade par le caporal Carey, a été amené par lui à la Station centrale.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE

Rente française—Banque de France.

Paris, 15 juillet—Le trois pour cent est coté à 83 francs 2 1/2 centimes.

L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une diminution de 6,300,000 francs en or et 1,485,000 francs en argent.

Célébration de la Chute de la Bastille.

Paris, 15 juillet—Le 97me anniversaire de la chute de la Bastille a été célébré hier. Des provisions comme d'habitude ont été distribués aux pauvres avec largesse.

L'Arc de Triomphe et le Trocadéro étaient décorés avec luxe. Des foires ont eu lieu dans toutes les villes. Un bataillon scolaire a manœuvré en face de l'Hôtel de ville.

Quarante mille hommes de troupes, y compris celles arrivées du Tonquin, ont été passés en revue au Champ-de-Mars.

Le quartier aristocratique n'a fait aucun cas de la célébration. Les résidences n'étaient pas décorées et plusieurs d'entr'elles avaient leurs persiennes fermées. Le temps était pluvieux.

Le président Grévy a complimenté le général Boulanger, ministre de la guerre, sur la belle tenue des 40,000 hommes de troupe qui ont été passés en revue hier au Champ de Mars.

Le duc d'Aumale.

Paris 15 juillet—Le Duc d'Aumale a reçu le décret qui l'expulse de France. Il partira demain pour l'Angleterre. Il établira sa résidence à Twickenham.

Le malfaiteur de la Bourse. L'expulsion du duc d'Aumale. Scène violente au Sénat

Paris, 15 juil.—Gallo, l'individu qui, il y a quelques mois, faisait feu d'un revolver, en pleine Bourse, sur la foule qui s'y pressait, a été condamné à vingt ans de servitude pénale.

L'expulsion du duc d'Aumale a provoqué aujourd'hui une scène des plus violentes au Sénat.

M. Chesnelong a maintenu que la lettre du duc au président Grévy ne motivait nullement une expulsion, et qu'en cela le gouvernement avait violé les principes et les droits.

Le général Boulanger, ministre de la guerre, répond qu'il ne tolérera pas la lettre insolente du duc d'Aumale.

Le mot a causé grand tumulte, et aussitôt le baron Lareinty s'est écrié que cette expulsion était un acte de lâcheté.

Le général Boulanger a déclaré qu'il ne permettrait pas qu'on fit usage de semblable expression à l'adresse du ministre de la guerre, et aussitôt il a abandonné la tribune.

M. Sarrien a dit, à son tour, que la lettre du duc d'Aumale a été écrite avec le consentement du comte de Paris et qu'il y a là tout un véritable complot.

Le général Boulanger a ajouté qu'il remplirait son devoir de ministre républicain.

"Je regrette, a répliqué M. Lareinty, qu'un soldat, aussi distingué que le général Boulanger, insulte ainsi un absent."

Puis, par un vote de 157 contre 78, le Sénat a voté l'ordre du jour approuvant la conduite du gouvernement, et exprimant sa confiance dans la vigilance de celui-ci.

(Une partie de cette dépêche est inintelligible, à ce point que nous avons dû la mettre entièrement de côté. Du reste, la transmission—et cela est très facheux alors qu'il s'agit d'un sujet aussi important—en a été faite avec tant de négligence que l'opérateur a remplacé les mots et le sens par des astérisques.) Il est probable que, dans le passage forcément omis parnous, M. Chesnelong se plaignait de la suppression du grade du duc d'Aumale, et faisait allusion à la menace de confiscation des biens des princes d'Orléans, confiscation dont a parlé une de nos dépêches antérieures. (*Note du traducteur.*)

Cartel envoyé par le gén. Boulanger.

Paris, 15 juillet—Le général Boulanger a envoyé un cartel au baron Lareinty à la suite de la scène qui a eu lieu au Sénat.

La Reine Douairière Marie.

Munich 15 juillet—La Reine douairière Marie a donné l'ordre de construire, à ses frais, une chapelle commémorative sur les rives du Stamberg, à l'endroit même où les corps de son fils le Roi Louis et du Dr. Von Gudden ont été retrouvés.

Le steamer Salier.

Berlin, 15 juillet—Le steamer Salier, de la ligne du North German Lloyd, est parti de Brême pour l'Australie.

C'est la première traversée de la nouvelle ligne établie entre l'Allemagne et l'Australie.

Le Sénat Espagnol.

Madrid 15 juillet—Le Sénat a approuvé hier, par 119 voix contre 54, la convention commerciale avec l'Angleterre.

Elections en Angleterre.

Londres, 15 juillet—Le vote total jusqu'ici est comme suit: Unionistes 1,399,623; Gladstoniens 1,320,648. Hier à minuit le nombre de candidats nommés était: Conservateurs et Unionistes 386; Gladstoniens 275. Les Conservateurs et les Unionistes disent que dans leur opinion le résultat final sera: Conservateurs 323; Libéraux unionistes 73; Gladstoniens 188; Parnellites 86.

Le résultat des élections fait renaître la confiance commerciale.

Sir S. Wilson, conservateur, a battu le capitaine E. H. Verney, gladstonien à North Buckinghamshire, malgré la lettre de M. Gladstone aux électeurs leur demandant avec instance d'élire le capitaine.

A la dernière élection celui-ci avait obtenu une majorité de 1456 voix à South Gloucestershire.

L'Hon. J. Plunckett, conservateur, a battu Stafford Howard, gladstonien qui, à la dernière élection, avait eu une majorité de 145 voix. M. E. Watson, gladstonien, a été battu à South Ayreshire.

M. J. Henry, parnellite, a été réélu à Middle Tyrne par 4145 voix contre 2745 obtenues par H. H. Moore, conservateur.

Londres, 15 juil.—M. W. R. Redmond, parnelliste, a été réélu à North Fermenagh; il a eu 3128 voix.

Sir D. McKenna, parnelliste, a reçu 4715 voix et son concurrent, M. Westanora, 1009. Les gladstoniens ont gagné un siège dans la division Buckrose, Yorkshire.

Londres, 15 juillet—Le gain net fait jusqu'ici par les Tories et les Unionistes combinés dans les élections est de 45 sièges.

Londres, 15 juillet—Le vote total jusqu'ici est comme suit: Conservateurs et Unionistes 1,455,956; Gladstoniens 1,382,158.

Londres, 15 juillet—Les tories ont élu 312 de leurs candidats; les Unionistes 75; les Gladstoniens 185 et les Parnellites 81.

Traité d'extradition.

Londres, 15 juil—Un traité d'extradition a été signé entre l'Angleterre et les Etats Unis. En outre des clauses ordinaires, le traité pourvoit à l'extradition des dynamiteurs.

On rapporte aujourd'hui au bureau des affaires étrangères qu'une communication sera adressée à la presse, selon la coutume; et le traité sera sans doute ratifié à Washington, après les formalités habituelles. La légation américaine a péremptoirement refusé de donner d'autres détails.

Le secrétaire White était très irrité lorsqu'on l'a questionné au sujet de l'affaire et il a refusé d'admettre ou de contredire le rapport qu'un traité a été signé avec l'entente que seul le Département d'Etat à Washington pouvait répondre sur ce qui concerne le dit traité. Il a ajouté qu'il était surpris de l'indiscrétion commise au bureau des affaires étrangères et a brusquement suspendu l'entrevue.

On croit généralement, dans les cercles diplomatiques en cette ville, que les troubles socialistes de Chicago ont beaucoup contribué à décider le gouvernement américain à conclure ce traité.

Emeute.

Londres, 15 juillet — On rapporte qu'une émeute a éclaté pendant l'élection à Saffron Waldron.

Un grand nombre de personnes ont été blessées. La police a arrêté le chef de l'émeute.

Proclamation lancée à Belfast.

Belfast, 15 juillet—Une proclamation a été lancée qui interdit au peuple de s'assembler dans les rues et donne avis que toute violation de cette loi rendra passible d'arrestation.

L'agent de police Gardner est mort.

La garnison de police a été considérablement augmentée.

Une tempête n'aurait pas causé plus de désastre que cette émeute. Hommes, femmes et enfants ont été terrassés et assommés, et ils jetaient, malgré leurs blessures, des cris de défi à leurs assaillants. Les protestants ont été assommés et leurs maisons dépouées.

Pendant qu'on conduisait 23 prisonniers à la station de police, ils ont entonné le "Rule Britannia" et ont jeté l'insulte au Pape, à Parnell et à Sexton.

Belfast, 15 juillet—A l'exception de quelques rixes isolées la ville est tranquille.

Désordres à une assemblée nationaliste.

Dublin, 15 juillet—Une assemblée nationaliste a été attaquée, cette après-midi à Stewart, par une populace; une rixe sérieuse s'en est suivie.

L'acte relatif aux émeutes a été lu aux perturbateurs. Plusieurs agents de police ont été blessés.

On accuse M. Tanner, membre de la Chambre des Communes, d'avoir assailli un loyaliste.

Bruit démenti.

Londres 15 juillet—M. Gladstone autorise à nier énergiquement le rapport que M. John O'Leary a été mandé en secret à Londres et qu'il a eu une conférence avec M. Gladstone, le comte Spencer et M. John Morley—Ceux-ci n'ont pas vu M. O'Leary et n'ont jamais communiqué avec lui.

Le jeune empereur Kwang Su.

Londres, 15 juillet—Les nouvelles reçues de Pekin portent que des ordres ont été donné aux ministres et au board d'astronomie de choisir un jour favorable, dans le premier mois de la prochaine année chinoise pour que le jeune empereur Kwang Su assume les rênes du gouvernement.

M. Gladstone. Le prince Jérôme Bonaparte.

Londres 15 juil—M. Gladstone est parti de Hawarde aujourd'hui pour Londres.

Le prince Jérôme Napoléon a rendu visite aujourd'hui à la Reine.

Les ducs d'Aumale et de Chartres en Belgique.

Londres, 15 juillet—Le duc d'Aumale et le duc de Chartres, ainsi que leur suite composée de quinze personnes, sont arrivés aujourd'hui à Bruxelles.

La Reine d'Angleterre.

Londres, 15 juillet—La reine a visité aujourd'hui, pour la troisième fois, l'exhibition indienne et coloniale.

La reine Victoria.

Londres, 15 juillet—La reine visitera l'Exposition d'Edimbourg le 18 août.

Banque royale de Madagascar.

Londres, 15 juillet—Madagascar a accordé à une compagnie anglaise une charte pour établir une banque royale, avec l'autorisation de frapper de l'argent et d'émettre des billets de banque.

Pavillons Noirs.

Londres, 15 juillet—Une dépêche de Tientsin dit qu'on a appris que les Pavillons Noirs appuient les Dacoits Burmans.

Le journal Standard.

Londres, 15 juillet—Le journal Standard écrit: "Considérant la force relative des partis, le marquis de Salisbury est le chef national du gouvernement."

La même feuille ajoute: "Tous les conservateurs qui apprécient le triomphe que les conservateurs et les libéraux unionistes ont remporté conjointement désireront voir le marquis de Hartington comme l'un des membres marquants du nouveau gouvernement et les unionistes bien représentés dans le cabinet, à moins que le marquis de Salisbury ne donne une raison concluante contre cette politique.

Opinion d'un journal Irlandais.

Dublin, 15 juillet—Un journal irlandais dit que les Orangistes de Belfast ont été choisis pour exciter le peuple irlandais à des actes de violence, afin d'avoir un prétexte pour la coercition, et pour étouffer la demande de l'Irlande jusqu'à la mort de Gladstone.

Lord Salisbury et le Marquis Hartington—M. Gladstone.

Londres, 15 juillet—Lord Salisbury a offert aux libéraux-unionistes quatre sièges dans le Cabinet et une proportion égale dans tous les autres bureaux. Il permettra à Lord Hartington d'être le chef du parti à la Chambre des Communes et de choisir le portefeuille qu'il voudra, excepté celui de premier ministre.

Lord Salisbury a proposé encore de réunir les portefeuilles de premier ministre et de secrétaire des affaires étrangères et d'en prendre charge.

Le journal conservateur prédit que les premières hostilités commenceront sur les tactiques obstructives des gladstoniens et des parnellites.

M. Parnell est disposé à suivre les conseils de M. Gladstone. Mais si lord Salisbury propose la coercition, on aura recours à tous les moyens pour prolonger l'opposition.

M. Gladstone a ajourné à mardi la réunion du cabinet afin de permettre à tous les ministres d'être présents.

M. Sexton.

Londres, 12 juillet—Des copies du télégramme adressé par M. Sexton aux nationalistes de Belfast, ont été affichées dans toute la ville.

M. Sexton s'exprime ainsi: "Les nationalistes jusqu'ici ont acquis la reconnaissance du pays, par leur admirable sangfroid, malgré les provocations délibérées de leurs adversaires."

M. Sexton exhorte les Nationalistes à maintenir la même attitude sage et à rester autant que possible chez eux, surtout le soir.

ROYAL

BAKING POWDER
Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est invariable. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.
Vendues seulement en cans ROYAL BAKING POWDER CO. 106 Wall Street, New York.
En gros par SMITH BROS & CO.
21 oct 85—1an SCHMIDT & ZIEGLER.

Monseigneur Agliardi.

Rome, 15 juillet—Monseigneur Agliardi a été nommé nonce du Pape à Pékin. Il partira pour un nouveau poste au mois d'août.

Choléra.

Rome, 15 juillet—Les rapports reçus des nouveaux cas et décès cholériques sont comme suit:

A Brindisi, 115 nouveaux cas et 36 décès; à Fontana, 44 nouveaux cas et 17 décès; à Latariano, 25 nouveaux cas et 10 décès; à San Vito, 20 nouveaux cas et 1 décès; à Cordigro, 3 nouveaux cas et 2 décès; à Trieste, 3 nouveaux cas et 1 décès; à Firun, 6 nouveaux cas et 3 décès.

La question financière.

Lima, Pérou, via Galveston, 15 juillet—Vu la dépréciation et les fluctuations de l'argent en circulation dans cette république, il a été proposé de se servir de la piastre d'or américaine, comme base de toutes les transactions monétaires, ou fiscales, ou privées; on se servira de la piastre d'argent ayant une valeur de 80 cents, et d'or, pour toutes fraction au dessous du quart d'un aigle.

On croit que le gouvernement demandera au Congrès de s'occuper de cette question.

Le nouveau Président de Haïti.

Havane, 15 juillet—Des avis reçus de Port-au-Prince annoncent que le général Louis Etienne Felicité Salomon a été réélu le 30 du mois dernier Président de Haïti pour un autre terme de sept ans à partir du 18 mai.

Communications par le cable.

Montréal, 15 juil—M. Sanford Fleming, qui est actuellement en Angleterre, conférera, dit-on, avec le gouvernement impérial et les agents australiens, relativement à l'établissement de communications par le câble entre le Canada, le Japon et l'Australie.

WASHINGTON

CONGRÈS

Sénat.

Washington, 15 juillet—Trois rapports du comité des privilèges et élections, dans l'affaire du sénateur Payne, ont été soumis aujourd'hui au Sénat.

Le rapport signé par les sénateurs démocrates Pugh, Saulsbury, Vance et Eustis, exonère M. Payne de l'accusation de corruption et maintient qu'aucun des témoignages ne prouve qu'il y ait eu corruption de la part de M. Payne.

Les sénateurs Hoar et Frye soutiennent l'accusation et demandent une enquête scrupuleuse sur l'affaire.

Tous les rapports sont envoyés à l'impression pour être réunis en un seul document.

M. Conger, du Comité du Commerce, rapporte le bill qui permet au Ohio Valley Railroad Company de construire des ponts sur les rivières Tennessee et Cumberland. Mis au calendrier.

M. Allison a soumis le rapport du Comité de Conférence sur le bill d'allocation législatif.

Le Sénat reprend la discussion sur le bill des ports et rivières.

La motion de M. Gibson de biffer l'amendement Harrison est discutée et finalement adoptée.

Ont voté dans l'affirmative:

Beck, Berry, Butler Call, Coke, Conger, Cullom, Eustis, George, Gibson, Gorman, Gray, Hampton, Harris, Jones de Nevada, Logan, Maxey, Palmer, Payne, Pugh, Ransom, Vance, Vanwyck, Vest, Walthall, Whitthorne, et Wilson du Maryland—27.

Les nominations suivantes ont été envoyées au Sénat:

Douglas W. Taylor, Portland, Oregon, surveyor général, Orégon.

Lewis Williams, Missouri, Commissaire du District Alaska, avec résidence à Juneau City.

W. A. Seikirk, enregistreur du bureau des terres, à Fresno, Cal.

Receveurs des deniers publics: Luke A. Burke, Aberdeen, Dakota; W. G. Hobbs, Springfield, Missouri; Jas. N. Welsh, Detroit, Michigan.

Commodore James E. Jouett, vice-amiral.

Commodore John H. Russell, vice-amiral.

Capitaines John Irvine et Jos. A Green, commodores.

Le Globe Democrat.

St Louis, 15 juillet—Une dépêche spéciale de Matamoros, Mexique, au journal Globe Democrat, dit: Davila est, dit-on, près du Ranch Glona avec 150 homme et Adolph Gonzales est à la tête d'une petite bande dans les ranches en amont de la rivière.

Elections Congressionnelles—La fête Française.

Mexico, via Galveston, 15 juillet—Les élections Congressionnelles ont résulté en une grande majorité pour le gouvernement. Elles se sont passées tranquillement sur tous les points de la République.

La fête française qui a eu lieu hier en cette ville, en commémoration de la chute de la Bastille, a été très brillante. Succès sur toute la ligne.

La fête s'est terminée par un grand bal au Théâtre National.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 16 JUILLET 1886

St Louis—CITY OF ST LOUIS à 5 p m
Bayou Lafourche—ASSUMPTION à 12 m
Bayou Sara—CLINTON à 5 p m
Pointe Houmas—ERA No 10 à 12 m
Bas du fleuve—LURA à 11 a m
Bas du fleuve—DAY DREAM à 8 p m

SAMEDI, 17 JUILLET 1886

Shreveport—PHIL. E. CHAPPELL à 5 p m
Bayou Têche—NEW IBERIA à 5 p m
Vicksburg—T. P. LEATHERS à 5 p m
Bayou Lafourche—ISABEL à 5 p m
Bayou Sara—KEOKUK à 5 p m
Haut du fleuve—DANUBE à 12 m
Bas du fleuve—ALVIN à 11 a m
Bas du fleuve—NEPTUNE à 9 a m

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 15 JUILLET 1886

ARRIVÉS.

BATEAUX A VAPEUR.

Alvin, O'Pry, Bas du fleuve.
City of St Louis, O'Neil, St Louis.
Assumption, Wood, Laurel Valley.
Clinton, Melançon, Bayou Sara.
Neptune, Bassett, Bas du fleuve.
Danube, Kouns, Donaldsonville.

Arrivages de produits.

ST LOUIS—par steamer City of St Louis—4151 barils farine 1050 de farine de maïs 1,042 sacs son 1551 sacs maïs 3 barils mélasse et fret assorti.

LAUREL VALLEY—par steamer Assumption—10 boucauts sucre 130 barils mélasse 605 sacs riz brut et fret assorti.

BAYOU SARA — par steamer Clinton — 9 boucauts sucre 117 barils mélasse 198 sacs riz brut et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—314 sacs riz brut et fret assorti.

DONALDSONVILLE—par steamer Danube—353 barils sucre 40 de mélasse et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—100 barils mélasse et fret assorti.

Par les chemins de fer.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—11 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE N. O AND TEXAS R R—19 balles coton 1 wagon graine coton et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—2126 épaules salées et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R R—15 balles coton 91 boucauts tabac et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—23 balles coton 5 barils vin et fret assorti.

N. ORLEANS AND NORTHEASTERN R R—45 balles coton et fret assorti.